



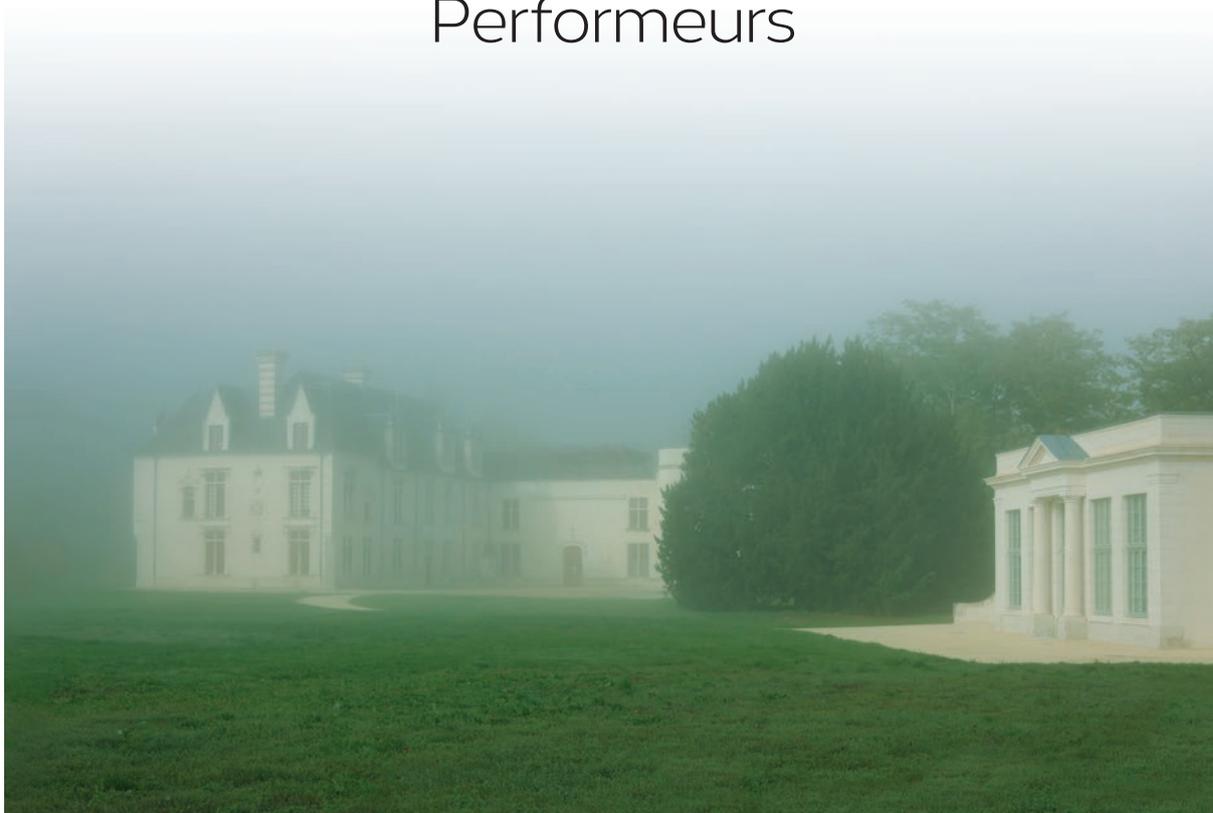
DE L'AIR DE L'ART

BIENNALE 2024
Du 24 au 26 mai 2024

Domaine de Cangé
37550 Saint-Avertin

DOSSIER D'INSCRIPTION

Performeurs



PRÉSENTATION DE L'ARTISTE:

Nom civil:

Prénom:

Nom d'artiste:

Adresse postale:

Téléphone fixe:

Téléphone portable (obligatoire):

E-mail (obligatoire):

Site Internet:

Inscription (s) professionnelle (s) (obligatoire)

Maison des artistes N°:

Agessa N°:

Autre:

Siret N°:

ACTIVITÉS ARTISTIQUES:

Spécialité(s) artistique(s):

.....
.....
.....

Principales lignes de votre cursus artistique (CV, prix obtenus et salons importants où vous exposez ou avez exposé):

.....
.....
.....

Date de début de votre activité:

Description en 150 mots maximum de votre démarche artistique:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre 4 photographies minimum d'œuvres réalisées par l'Artiste.

FICHE LOGISTIQUE

MODALITÉS DE TRANSPORT DU MATÉRIEL ET DES ŒUVRES:

Le transport aller et retour du matériel nécessaire à la réalisation de la performance et des œuvres sera assuré par l'artiste, à ses frais et avec ses propres moyens.

MOYENS NÉCESSAIRES À L'ARTISTE :

La Biennale **ART+ 2024** mettra gratuitement à la disposition de l'Artiste les besoins éventuels en énergie nécessaires à la réalisation de son œuvre : (cocher votre choix)

- Pas nécessaire Électricité Eau

Autre (à préciser)

INSTALLATION ET DÉMONTAGE:

Dépôt des œuvres: **18 au 20 mai 2024**

L'installation sera effectuée par le comité d'organisation. Un cartel sera installé à proximité de l'œuvre mentionnant le nom de l'œuvre, et de l'artiste. L'artiste fournira les socles pour ses sculptures

Vernissage: **23 mai 2024 à partir de 18 heures**

Exposition: **du 24 au 26 mai 2024 inclus**

Démontage et enlèvement des œuvres: du 26 mai 2024, après la fermeture de l'exposition, au 27 mai 2022, pendant les heures d'ouverture des locaux. Chaque artiste fera son affaire personnelle du démontage et de l'enlèvement de ses œuvres.

L'organisation de la Biennale ne met aucun matériel à la disposition des artistes qui devront apporter le leur afin de mettre en valeur leurs œuvres.

Informations complémentaires que vous souhaiteriez apporter:

.....
.....
.....
.....

L'œuvre pourra-t-elle être exposée à l'extérieur: (cocher votre choix)

- Oui Non

Les performances d'artistes sont ouvertes aux plasticiens, sculpteurs, artistes du Land Art, Arts Urbains...

Toutes ces œuvres seront accompagnées d'un cartel descriptif, réalisé et fourni par le comité d'organisation selon les précisions du dossier de candidature de l'artiste.

Les artistes performeurs devront réaliser chacun et devant le public, une œuvre monumentale. La durée de la prestation devra s'étaler durant les 3 jours de l'exposition.

Pour leur prestation, les artistes performeurs seront rétribués à hauteur d'une somme forfaitaire de 500 €. La rétribution sera versée à réception de la facture de chaque artiste en fin de Biennale.

Les artistes performeurs, seront nourris durant toute la durée de l'installation et de la Biennale. Les frais de déplacement, de restauration (autre que sur le lieu dédié) et frais supplémentaires (communications téléphoniques, boissons autres que celles offertes par les organisateurs...) sont à la charge des artistes performeurs et de leurs accompagnants.

ENGAGEMENT

- Je m'engage à participer à la Biennale **ART+ 2024** et à répondre au thème « De l'Air de l'Art ».
- Je m'engage à être présent durant la durée de l'exposition afin de rencontrer le public et les acheteurs potentiels.
- J'ai bien noté l'obligation, conformément aux dispositions des conditions générales, d'être assuré pour ma responsabilité civile professionnelle, vol incendie, dégâts des eaux et toute autre dégradation et que je ferai mon affaire personnelle de la souscription de l'assurance me couvrant durant toute la durée de la Biennale **ART+ 2024**.
- Je m'engage à faire parvenir au plus tard le 15 janvier 2024, à l'association **ART+ 2024 Les sentiers de l'Art**, l'attestation justificative de l'assurance souscrite auprès d'une société notoirement connue déchargeant l'organisateur de toute responsabilité à cet égard, l'artiste fera son affaire personnelle de tout dommage qu'il pourrait subir ou faire subir tant à ses œuvres qu'aux biens et personnes déchargeant à cet égard de responsabilités l'association.
- Je certifie être en règle vis-à-vis de toutes les prescriptions administratives et légales.
- Je m'engage à respecter les conditions générales de la Biennale **ART+ 2024** dont je certifie avoir pris connaissance après les avoir paraphées, datées et signées.

Fait à

Le:

Nom du signataire

.....

Signature:

(Merci de parapher chaque page et de faire précéder votre signature de la mention manuscrite: lu et approuvé)

ATTENTION, Le nombre de participant étant limité, l'inscription ne pourra être prise en compte qu'à réception du dossier complet et du chèque d'adhésion.

Nous rappelons:

- Que les dossiers doivent être adressés par voie postale à l'adresse: Association ART+ Les sentiers de l'Art, 28 rue Jean-Jacques Noirmant, 37000 TOURS
- Que la date limite de réception des candidatures est fixée au **30 juin 2023**.